

Commune de VIC-FEZENSAC

Servitudes d'Utilité Publiques

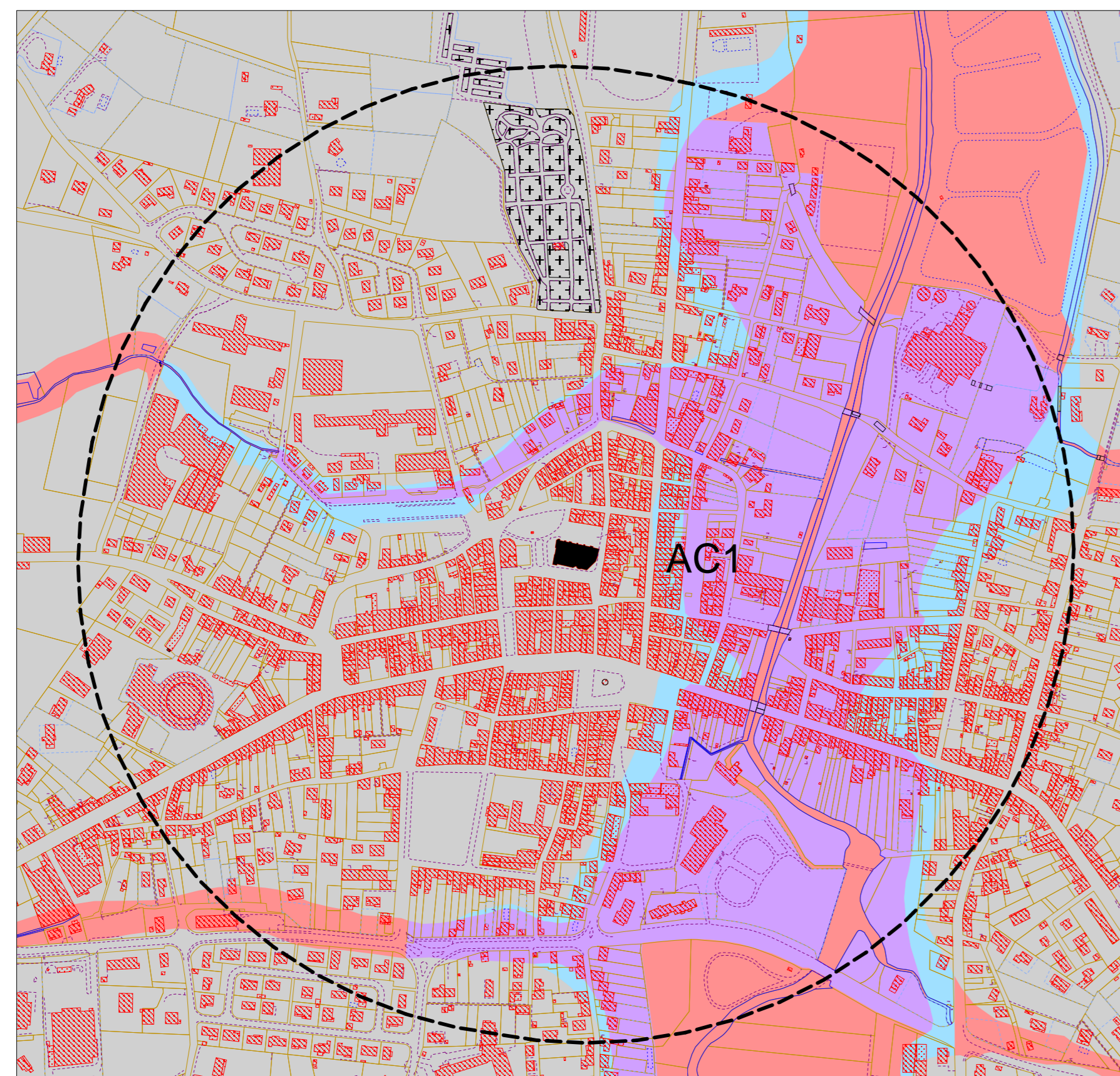
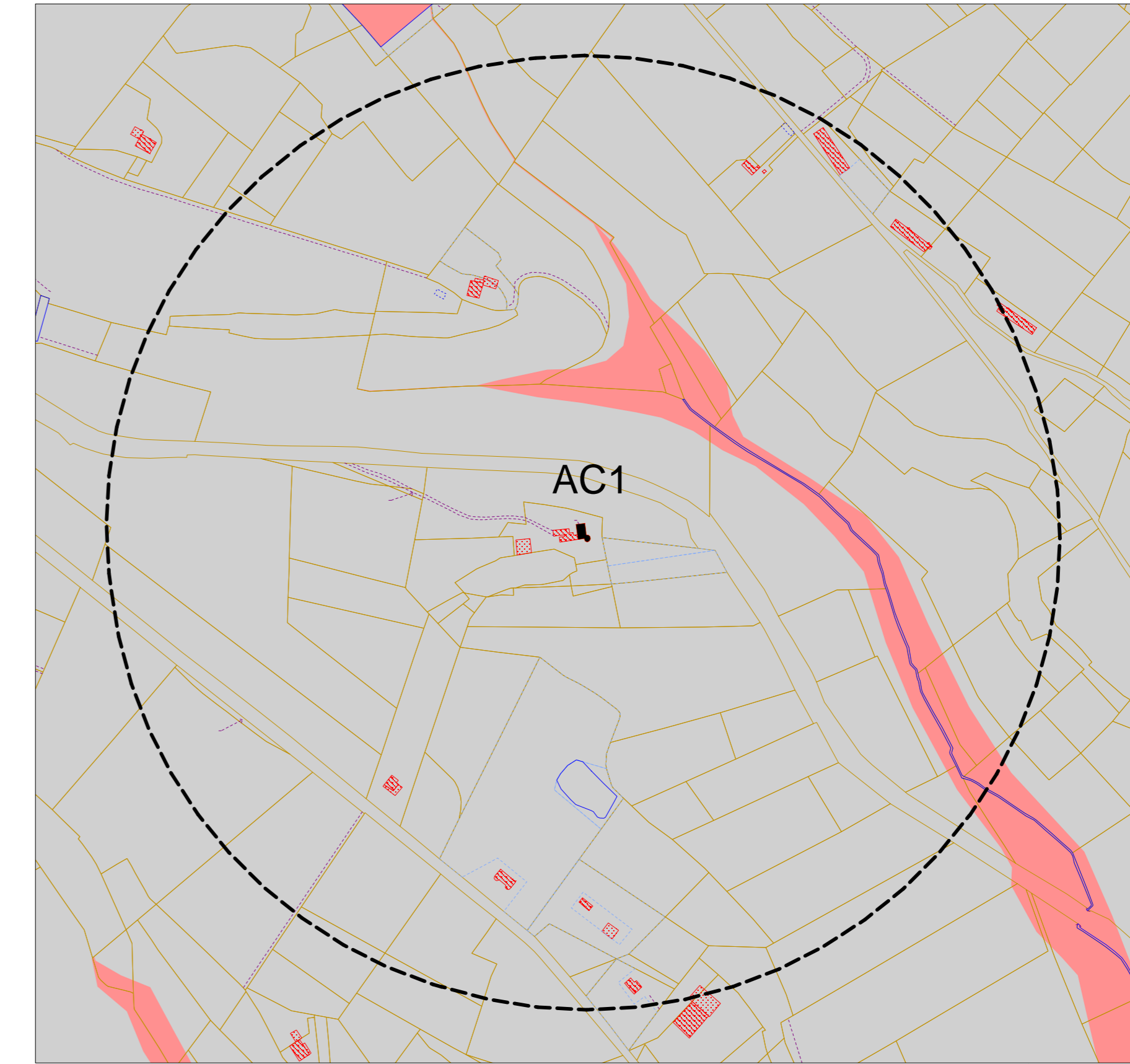

Mise à jour du 09/03/2018

échelle 1/15 000

CODE	INTITULE	SYMBOLE
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques : -- inscrits	
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	voir arrêté n° 32-2016-12-27-006 du 27/12/2016
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	
PM1	Servitude résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles -- retrait gonflement des argiles	
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles -- inondation	
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radiodélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat	
T7	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant les installations particulières	ensemble de la commune

Autres contraintes

ONF	Bois et forêts relevant du régime forestier Forêt domaniale de l'Armagnac	
-----	--	--



zoom échelle 1/5 000